

Conseil Municipal **Séance du 10 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothée, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, VAULTIER Lucie, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie,

Absentes excusées : GUERIN Amandine (pouvoir à LE CALVEZ Anne), EUDES Sylvie (pouvoir à SOINARD Philippe),

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore, VAULTIER Lucie

Mme Myriam FEUARDANT LEFÈVRE désignée conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 28 AVRIL ET 13 JUIN 2025

En l'absence de remarque, les comptes-rendus ont été approuvés.

AGENDA DU MAIRE

8 juillet : réunion du COPIL concernant la rédaction du règlement écrit du PLUI. Cette rédaction est difficile sachant que ce règlement doit être le même pour toutes les communes du Pôle de Proximité Ouest Cotentin alors que toutes sont différentes.

Prochaines étapes :

11 juillet : Envoi du règlement et du zonage aux communes pour relecture,

Début août : Envoi des pièces du PLUI aux personnes publiques associées,

09 octobre : Comité de suivi, de validation du règlement écrit,

15 octobre : Réunion publique,

Octobre : finalisation des pièces,

10 décembre : Arrêt du PLUI,

Début 2026 : Consultation des personnes publiques associées et enquête publique,

Fin 2026 : Approbation du PLUI.

10 juillet : réunion de chantier : le planning de construction est respecté, la charpente est terminée, la couverture commence le 15/07/2025. La ligne EDF qui traverse le parking doit être changée avant que le bardage du pignon soit effectué. Un devis a été demandé.

10 juillet : réunion avec M. le Maire de Pierreville et l'association « Evi'danse » qui souhaite un prêt de la salle de St Germain tous les mardi soir à compter de septembre 2025, pour faire de la zumba. Plusieurs personnes de St Germain font partie de l'association.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

- 18 juin 2025, pôle M. Philippe SALLEY

Siouville envisage de faire un centre de loisirs avec une ouverture en septembre et qui serait ouvert le mercredi car dans les écoles.

Travaux de la piscine : plus de travaux que prévu, le bassin n'est plus étanche. La solution envisagée serait de mettre un bassin inox et celui-ci ne serait plus homologué pour les compétitions.

L'office de tourisme a eu une augmentation des recettes de 24% avec les taxes de séjour.

- 1^{er} juillet 2025, cuisine centrale par M. COCU

L'accord sur le transport des denrées périssables (ATP) du kangoo qui a douze ans et 138.000 kms arrive à terme. Il est envisagé de remplacer le camion actuel par un renault master pour un montant de 57.296,00 €.

Il y a eu une fuite au ballon d'eau chaude au mois d'avril. Il y a un devis Engie pour son remplacement.

Il manque des enregistreurs de température. Un devis a été reçu pour un montant de 2.244,00 € pour les postes chauds et 11.472,00 € pour les postes froids (frigo).

- 04 juillet 2025, garderie par Mme FEUARDANT LEFEVRE

47 familles fréquentent la garderie, soit 91 enfants (49 de St Germain, 28 de Pierreville et 14 du Rozel)

Le nombre d'enfants est en forte augmentation, se pose le problème à certains créneaux du manque de places.

Une augmentation des tarifs est prévue à la rentrée 2025/2026, l'heure passera de 2,60 € à 2,80 € et la ½ heure de 1,30 € à 1,40 €.

La personne qui faisait du bénévolat arrête, il faut donc trouver une personne à partir de septembre 2025.

Ordre du jour :

DELEGATION AU MAIRE (DE2025071001)

Par délibération DE2020082701 du 27.08.2020, le conseil municipal a confié à M. le Maire les délégations suivantes :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, d'un montant inférieur à 10.000,00 € lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'en rendre-compte au-delà de 4.000,00 € ;

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas deux ans ;

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges d'un montant inférieur à 5.000,00 € ;

De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2.000,00 € ;

De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

De porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000,00 € ;

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000,00 € par sinistre ;

D'autoriser, au nom de la commune, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux projets municipaux.

Le conseil, après avoir entendu M. le Maire :

Vu l'article L2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire certaines délégations prévues par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide pour la durée du présent mandat, de renouveler les délégations ci-dessus à M. le Maire et ce dès le 12 mars 2022.

VOIRIE (DE2025071002)

M. Philippe SALLEY (1^{er} adjoint) a demandé trois devis pour des travaux de voirie rue du Moulin, rue du Prieuré, et rue du Closet. (Ces travaux sont éligibles aux fonds de concours)

L'entreprise GALOPIN TP a fourni le devis suivant :

Rue du Moulin 3.280,00 € HT,

Rue du Prieuré 12.147,60 € HT,

Rue du Closet : 16.322,50 € HT,

Soit un total de 331.750,10 € HT,

L'entreprise COLAS a fourni le devis suivant :

Rue du Moulin 2.779,80 € HT,

Rue du Prieuré 7.565,16 € HT,

Rue du Closet 10.266,46 € HT,

Soit un total de 20.611,42 € HT,

L'entreprise COLAS fera une remise de 2.000,00 € si les trois rues sont réalisées en même temps, soit un total de 18.611,02 € HT

L'entreprise PHILIPPE TP a fourni le devis suivant :

Rue du Moulin 2.542,50 € HT,

Rue du Prieuré 9.647,50 € HT,

Rue du Closet 12.531,75 € HT,

Soit un total de 24.721,75 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre l'entreprise COLLAS pour les trois chemins pour un montant de total de 18.611,02 € HT et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision et à demander le fonds de concours de la communauté d'agglomération du Cotentin.

PORTAILS CIMETIERE (DE2025071003)

M. Philippe SALLEY (1^{er} adjoint) a demandé trois devis pour remplacer les trois portails du cimetière. (Ces travaux sont éligibles aux fonds de concours)

L'entreprise RENOV HABITAT SOLABAIE a fourni deux devis :

Un modèle avec le bas des portails plein d'un montant de 6 092, 43 HT,

Un modèle à barreau de haut en bas pour un montant de 5 235, 37 HT,

L'entreprise SAS PERFORMANCES MENUISERIES a fourni un devis pour un modèle avec le bas des portails plein d'un montant de 8 989 € HT,

L'entreprise LEMARCHAND a fourni deux devis :

Un modèle avec le bas des portails plein d'un montant de 6 092, 43 € HT,

Un modèle à barreau de haut en bas pour un montant de 10 143, 77 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Rénov Habitat pour trois portails bas plain pour un montant de 6.092,43 € HT et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette décision et à demander le fonds de concours de la communauté d'agglomération du Cotentin.

LOGICIEL SALLE

Jusqu'ici le logiciel du camping était utilisé pour la location de la salle, avec la vente du camping et l'arrivée prochaine de la nouvelle salle il est nécessaire que la commune s'équipe d'un logiciel spécifique pour la location de salle. Deux entreprises ont été sollicitées, il s'agit d'UTOPIA et 3D Ouest.

Le choix ne peut être effectué lors de cette réunion, la visio de présentation du logiciel 3D Ouest a été repoussé au 11 juillet. Cette dernière société fournit déjà le logiciel cimetière qui donne entière satisfaction.

ADMISSION EN NON VALEURS

M. Louis ROUXEL était locataire au camping de St Germain. Il est décédé en laissant des impayés, pour un montant de 1.710,03 €.

Le conseil décide de reporter cette décision pour avoir le temps d'étudier ce dossier avant l'admission en non-valeur.

DECISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé de modifier les crédits votés sur le budget 2025, pour exécuter l'admission en non-valeur.

Le conseil municipal reporte cette décision en raison de l'ajournement de l'admission en non-valeur.

Admission en non-valeur

Compte 65888 (DF) – 1.015,00 €

Compte 6541 (DF) + 1.015,00 €

AIDES SOCIALES

Néant, aucune demande n'est parvenue en Mairie.

SUBVENTIONS

Néant, aucune demande n'est parvenue en Mairie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un big-bag (1T2) d'enrobé à froid va être acheté auprès de l'entreprise TRANS.A.M pour un montant de 230,59 € HT.

La demande de subvention auprès du ministère de la culture pour la réparation du vitrail a été acceptée. La commune va bénéficier d'une aide de 1 014 € soit 35 % du montant HT des travaux (2 898, 01 €)

ORANGE a initié un vaste chantier de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030. ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite. La commune de Saint Germain Le Gaillard a été présélectionnée pour être intégrée au lot 5 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2029. L'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

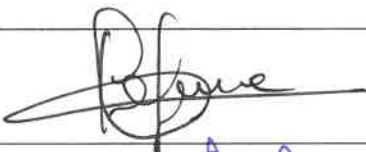
Point sur les travaux par M. Philippe SALLEY :

L'entreprise Christophe Hamel fait actuellement une tranchée pour passer l'électricité allant de l'atelier municipal au bloc sanitaire du terrain de foot.

Date de la prochaine réunion : 04 septembre 2025

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	Excusée (pouvoir à LE CALVEZ Anne)
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent

Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Absente
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	Excusée (pouvoir à SOINARD Philippe)